



## Fiche RACH-2022 Réseau de chaleur ou raccordement

Réservé à l'Administration

Dossier numéro AEV :



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

### Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande **DEPA-2022** sont indiqués les aspects financiers et les spécifications techniques de l'installation. La présente fiche peut être remplie et signée par le conseiller en énergie, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.

## 1. Informations générales

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### L'immeuble se trouve à l'adresse suivante :

Numéro de rue\* :  Nom de rue\* :

Code postal\* :  Localité\* :

### Type d'installation\* :

(Merci de ne cocher qu'une seule case)

- Réseau de chaleur alimentant au moins deux bâtiments d'habitation
- Raccordement d'un bâtiment d'habitation à un réseau de chaleur existant. (Une nouvelle demande est à introduire pour chaque raccordement)

### Objet raccordé au réseau de chaleur :

(Seulement à remplir en cas de demande pour un raccordement)

- Maison unifamiliale
- Immeuble collectif avec  logements

### Cas particuliers en cas de raccordement d'un bâtiment existant à un réseau de chaleur :

Remplacement d'une chaudière existante alimentée au combustible fossile, combiné à une amélioration de la performance énergétique du système de chauffage.  Oui  Non

L'enlèvement, la neutralisation et le recyclage d'un réservoir au fioul.  Oui  Non

Remplacement d'un chauffage électrique direct ou à accumulation existant, combiné à une amélioration de la performance énergétique du système de chauffage.  Oui  Non

Le chauffage électrique direct ou à accumulation remplacé a servi comme source de chaleur principale.  Oui  Non

Informations supplémentaires concernant le projet/les travaux : (commentaires, descriptions, spécifications,...) (facultatif)



## 2. Coûts du réseau de chaleur et du raccordement

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit) Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.
- Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles*	Position(s) de la facture	Coûts éligibles (€)
Réseau de chaleur comprenant la partie <u>jusqu'aux stations de transfert incluses</u>		
Raccordement à un réseau de chaleur <u>comprenant la partie à partir de la station de transfert</u>		
Conduites isolées		
Pompes de circulation		
Systèmes de contrôle et de régulation		
Travaux de tranchées		
Frais de raccordement (matériel, hors la station de transfert de chaleur, et main d'oeuvre)		
Installations périphériques		
Frais d'installations propres aux éléments éligibles		
Les frais liés au remplacement d'une chaudière fossile existante ou d'un chauffage électrique existant, par un raccordement à un réseau de chaleur		
Total des coûts éligibles		
En cas de demande d'un bonus pour l'enlèvement, la neutralisation et le recyclage du réservoir au fioul (remplacement d'une chaudière à fioul par un raccordement à un réseau de chaleur)		
Les frais liés à l'enlèvement, la neutralisation et le recyclage d'un réservoir à fioul (en cas de remplacement d'une chaudière à fioul existante)		

## 3. Informations techniques

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### A) Relatives à la station de transfert de chaleur : (dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur)

Marque de la station de transfert\* :

Modèle de la station de transfert\* :

Puissance thermique de la station de transfert\* :  kW

### B) Relatives au réseau de chaleur :

Nom de l'exploitant\* :

#### Adresse

Numéro de rue\* :  Nom de rue\* :



Code postal\* :  Localité\* :

Puissance thermique totale installée du réseau de chaleur\* :  kW

**Part des sources d'énergie renouvelables en termes de besoin annuel de chaleur du réseau de chaleur\* :**

- énergie solaire \_\_\_\_\_ %  
 biomasse (solide ou liquide) \_\_\_\_\_ %  
 biogaz \_\_\_\_\_ %  
 énergie géothermique \_\_\_\_\_ %  
 autre : \_\_\_\_\_ % (à spécifier)

**Part des sources d'énergie non renouvelables en termes de besoin annuel de chaleur du réseau de chaleur\* :**

- gaz naturel \_\_\_\_\_ %  
 mazout \_\_\_\_\_ %  
 autre : \_\_\_\_\_ % (à spécifier)

Le certificat de l'exploitant du réseau de chaleur justifiant le taux de couverture par des sources d'énergies renouvelables est à joindre à la demande.

## 4. Informations concernant le déclarant

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

Nom\* :

Nom de l'entreprise\* :

**Fonction du déclarant\* :**

- Représentant de l'entreprise responsable des travaux  
 Personne ayant établi le calcul de la performance énergétique  
 Conseiller en énergie tel que défini par la présente loi  
 Architecte responsable du projet

**Adresse**

Numéro de rue\* :  Nom de rue\* :

Code postal\* :  Localité\* :

Téléphone :  E-mail :



## 5. Signature

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Exactitude des informations de l'installation déclarée

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare par la présente que :

- 1. les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;**
- 2. le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ;**

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe RACH-2022 comme complète, à savoir que :

- 1. toutes les lignes obligatoires de la présente fiche sont remplies ;**
- 2. les annexes énumérées ci-après sont concluantes ;**

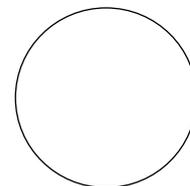
Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par lui (elle) sont traités conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (**Mémorial A179/2022**) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi (**Mémorial A180/2022**).

Fait à\* :

le\* :

Signature et cachet du  
déclarant\* :  
(ou signature digitale)



(Cachet)\*

### Annexes :

- Certificat de l'exploitant du réseau de chaleur justifiant le taux de couverture par des sources d'énergie renouvelables.